

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.140
Fonds de concours culture 2025

LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 septembre 2025
Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **60**
Nombre de pouvoirs: **14**
Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s): Denis DUROCHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-2000071827-20250930-2025_09_140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.09.140**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

FONDS DE CONCOURS CULTURE 2025

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Objectifs de développement durable concernés :

ODD 1 : Accès à la culture

ODD 10 : Réduire les inégalités

ODD 17 : Renforcer les partenariats

Par délibération n°320 du 18 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé de créer un fonds de concours destiné à soutenir la réalisation, le développement ou la réfection d'équipements culturels municipaux.

Ce fonds de concours culture répond aux priorités du projet de développement culturel qui réaffirme notamment la solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles.

La répartition de l'enveloppe allouée au fonds de concours est la suivante :

- 60% dédiée à la réalisation, au développement ou à la réfection de lieux culturels professionnels (cf. critères de la délibération susmentionnée) ;
- 40% pour l'équipement en matériel technique dédié à l'accueil de spectacles dans les salles des fêtes.

Les projets de travaux concerteront les lieux répondant aux critères suivants :

- rayonnement géographique ;
- équipe professionnelle attachée à l'organisation des activités culturelles du lieu ;
- adéquation aux enjeux du projet d'agglomération.

Les projets d'équipement doivent concerner essentiellement du matériel professionnel. Les projets soutenus doivent contribuer à :

- renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement ;
- assurer un maillage de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire ;
- favoriser le développement économique et la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

Afin de répondre à la majorité des demandes des communes, la méthode d'attribution proposée pour le fonds de concours culture est la suivante :

- pour les premières demandes des communes : la totalité de l'attribution du montant éligible sera proposée (sous réserve de disponibilité du budget « fonds de concours ») ;
- pour les communes ayant déjà bénéficié des fonds de concours culture les années précédentes : l'attribution du montant éligible sera répartie entre les communes.

Le montant de l'aide attribuée sera au plus égal à la part autofinancée par la commune, et ne pourra excéder 50% du montant total hors taxes des travaux.

L'enveloppe globale du fonds de concours culture 2025 a été fixée à 75 000 € dans le cadre du budget primitif 2025, répartie en deux sous-enveloppes :

- 45 000 € dédiés aux lieux culturels professionnels (60%) ;
- 30 000 € dédiés aux équipements techniques des salles des fêtes (40%).

Comme détaillé ci-dessous, 7 communes sollicitent l'attribution d'une aide au titre du fonds de concours culture 2025 pour leurs projets, pour un montant total de 56 185,32 €.

Communes	Nature des travaux	Montant des travaux HT	Plan de financement	Montant proposé
Angoulême	<u>Espace Franquin (salle Iribé)</u> Achat de matériel	18 307,80 €	Commune : 9 159,40 € (50,03%) GrandAngoulême : (49,97%)	9 148,40 €
La Couronne	<u>La Tréflerie - espace culturel</u> Travaux de rénovation et réaménagement du sol de l'espace jeunesse	4 355,00 €	Commune : 2 177,50 € (50 %) GrandAngoulême : (50 %)	2 177,50 €
Rouillet-Saint-Estèphe	<u>La plaine des glamots :</u> Acquisition d'une remorque de scène mobile couverte	30 450,00 €	Commune : 15 225 € (50 %) GrandAngoulême : 50 %	15 225,00 €
Saint-Saturnin	<u>Salle de danse</u> (située dans le hall sportif) : Travaux de rénovation énergétique (changement des huisseries)	4 205,00 €	Département : 841 € (20 %) Commune : 1 682 € (40%) GrandAngoulême : (40%)	1 682,00 €
Saint-Michel	<u>Salle multi-activités :</u> Acquisition d'équipements pour la nouvelle salle multi-activités (sonorisation et équipement miroir professionnel adapté)	9 452,45 €	Commune : 4 726,23 € (50 %) GrandAngoulême (50%)	4 726,22 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-2000071827-20250930-2025_09_140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Soyaux	<u>Espace Henri Matisse et le pôle Soëlys:</u> Achat d'éclairages et matériels d'accrochage de sécurité	33 097,00 €	Commune : 23 168 € (58,33%) GrandAngoulême : (41,67%)	16 548,50 €
Touvre	<u>Salle socioculturelle "TOLVERE"</u> : Acquisition d'équipements pour la salle socioculturelle	16 694,24 €	Commune : 10 016,54 € (60 %) GrandAngoulême : (40%)	6 677,70 €
Montant total	-	116 561,49 €		56 185,32 €

Pour mémoire, le montant sollicité par la commune dans le cadre du fonds de concours ne peut excéder 50% maximum du montant global hors taxes des travaux.

Le montant du fonds de concours accordé ne peut excéder celui de l'apport en autofinancement du bénéficiaire.

Sur proposition du **groupe de travail des élus culture du 25 juin 2025** et sous réserve de l'avis favorable de la commission de préparation du conseil du 18 septembre 2025.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les montants de fonds de concours culture aux communes suivantes :

- Angoulême : 9 148,40 €
- La Couronne : 2 177,50 €
- Roullet-St-Estèphe : 15 225,00€
- Saint-Saturnin : 1 682,00 €
- Saint-Michel : 4 726,22 €
- Soyaux : 16 548,50 €
- Touvre : 6 677,70 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--